

**Déclaration de la délégation haïtienne au débat général de la sixième
commission (75^e AGNU)**

Point 109

« Mesures visant à combattre le terrorisme international »

**Par Wisnique Panier
Ministre Conseiller**

New York, le 3 octobre 2022

A vérifier au prononcée

Monsieur le Président Excellences, distingués délégués,

La délégation haïtienne est honorée de prendre la parole dans le cadre de cette séance plénière relative aux « *Mesures visant à combattre le terrorisme international* ». Permettez-moi de vous adresser, Monsieur le Président les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Sixième Commission ainsi qu'aux membres du bureau qui vous assistent dans l'accomplissement de votre noble mission. Soyez assurée du soutien de ma délégation tout au long de votre mandat.

Nous adressons nos félicitations au Secrétaire général pour son rapport : *A/78/221*, sur les « *Mesures visant à combattre le terrorisme international* » établi en application du paragraphe 8 de la résolution 50/53 de l'Assemblée générale. Les sections II. A et II. B du rapport en question offre une analyse complète des stratégies et mesures mises en œuvre tant au niveau national qu'international pour combattre le terrorisme international.

Monsieur le Président

Le terrorisme international, et par extension, l'extrémisme violent, met en péril les valeurs cardinales de nos sociétés telles que la paix, l'état de droit, la démocratie, et les droits de l'homme. Ces actes insensés constituent une préoccupation majeure et urgente pour nos nations et nos peuples. C'est donc dans cette perspective que la délégation haïtienne condamne résolument les idéologies qui prônent l'intolérance et l'extrémisme sous toutes leurs manifestations et peu importe l'endroit où elles sont commises. Elle en appelle donc à une introspection collective dans le but de parvenir à des solutions résolues à ce fléau mondial.

La persistance de nos discussions autour des mesures visant à combattre le terrorisme international souligne la nécessité d'une évaluation renouvelée de l'efficacité des initiatives existantes. Il est clair. Ce ne sont pas des outils juridiques applicables qui nous manquent pour combattre le terrorisme international. Comme il est indiqué dans la troisième partie du rapport du secrétaire général, nous avons déjà un corpus de 55 instruments juridiques

internationaux, dont 19 universels et 36 à portée régionale, consacrée uniquement à la lutte contre le terrorisme international. Mais le fait est que nous sommes encore là à discuter des mesures visant à combattre ce fléau.

Même si Haïti n'est pas directement touché par le terrorisme international, les autorités haïtiennes sont très préoccupées par ce fléau. Depuis plus plusieurs années, Haïti fait face à une recrudescence des actes de banditisme notoires notamment des cas d'assassinat, d'enlèvement de vol, de viols et d'agression sexuelle qui portent atteinte aux droits fondamentaux des membres de la population. De telles cruautés sont assimilables à des actions terroristes. Les objectifs poursuivis par les criminels sont d'affaiblir les structures de l'état pour parvenir à leur fin et de porter atteinte à la démocratie, aux droits fondamentaux de la population.

Le dernier rapport du Secrétaire général en réponse à la résolution 2653 (2022) montre que la crise multidimensionnelle en Haïti s'est aggravée depuis l'établissement du régime des sanctions avec notamment la multiplication des actes des gangs qui expose la population haïtienne à une violence extrême et systématique.

Si la capitale du pays et ses environs demeurent le théâtre de 80 % des crimes rapportés à la police nationale, ce rapport montre que l'influence et les activités des gangs s'étendent maintenant à d'autres régions. En particulier, la vallée de l'Artibonite, la ville des Gonaïves sont de plus en plus touchés. Entre octobre 2022 et juin de l'année courante, environ 2 800 homicides volontaires ont été enregistrés. Par ailleurs, les enlèvements pour rançon ont augmenté, atteignant près de 1 500 cas signalés.

Les autorités haïtiennes ont adopté des mesures drastiques pour rétablir l'ordre public. Les institutions nationales, dont le système judiciaire, la police nationale et le service pénitentiaire ont pris des mesures pour traiter la situation. Néanmoins, les résultats attendus sont encore loin d'être une réalité en raison de la faiblesse de moyens et capacité de la police nationale d'Haïti (PNH). Voilà l'aide de la communauté internationale reste et demeure une nécessité absolue pour rétablir l'ordre dans le pays. A cet égard, nous adressons nos félicitations au Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution autorisant le déploiement d'une mission multilatérale de soutien à la sécurité.

Monsieur le Président

78 ans depuis la création des Nations Unies avec pour objectif primordial le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le terrorisme international demeure un obstacle majeur à la réalisation de cet idéal. La République d'Haïti réitère sa volonté inébranlable de collaborer et de participer à toutes initiatives visant à éradiquer toutes formes et manifestations de terrorisme international.

Je vous remercie de votre attention.